

ACCÈS RECYPARC



**Vous êtes domicilié
HORS ZONE IDELUX ?**



Votre accès au recyparc est **PAYANT**.
Un **CHÈQUE-DÉPÔT PARTICULIERS**
est requis pour y accéder.

L'accès au recyparc est autorisé aux véhicules avec ou sans remorque (poids total au sol < à 3,5 t) et aux camionnettes non lettrées immatriculées en Belgique à usage familial (fréquentation et quantité de déchets déposés comparables à celles d'un ménage).

Combien ça coûte ?

Pour chaque passage au recyparc, les particuliers « hors zone » doivent remettre un chèque-dépôt au préposé. Ces chèques sont disponibles en carnet de 6 chèques pour 58,08€ TVAC (prix au 01/01/2019), soit l'équivalent de 9,68€ TVAC par passage.

Il est possible de commander plusieurs carnets à la fois. Les chèques sont valables jusqu'au 31 mars de l'année qui suit celle de la commande (pas de remboursement ni d'échange possibles).

Pourquoi dois-je payer ?

Valoriser les déchets déposés au recyparc tout en préservant l'environnement, ça coûte ! Pour financer ce service, les Communes paient une cotisation pour chaque équivalent-habitant. Dans le respect du coût-vérité, cette cotisation est reportée dans la taxe « déchets » appliquée à chaque ménage. Par souci d'équité, les particuliers domiciliés en dehors de la zone IDELUX doivent eux aussi s'acquitter d'un droit d'accès au recyparc pour le dépôt de leurs déchets ménagers.

COMMANDE DE CHÈQUES-DÉPÔT PARTICULIERS

à renvoyer à dechets@idelux.be ou par courrier IDELUX, Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 - 6700 ARLON

VOS COORDONNÉES

Nom :

Prénom :

Adresse E-mail :

Téléphone :

Rue :

Numéro :

Code postal :

Localité :

Fait le / / à

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Info ?

Contactez votre préposé
ou **IDELUX** +32 63 42 00 22 - dechets@idelux.be - www.idelux.be

Les informations recueillies sur ce formulaire sont destinées à IDELUX aux fins de traiter votre demande d'acquisition de chèques-dépôt en nous permettant de vous créer un compte client (mesures précontractuelles). Une fois votre compte client créé, vous recevrez un virement bancaire vous permettant de commander vos chèques-dépôt pour l'accès au recyparc. Dès le paiement enregistré, une facture acquittée et les chèques-dépôt vous seront envoyés. Le cas échéant, ces données peuvent être transmises à la Région wallonne. Les données personnelles ainsi récoltées seront conservées jusqu'à la fin du service de gestion des chèques-dépôt. Pour toute autre question, vous pouvez contacter notre DPO (dpo@idelux.be) ou consulter notre politique de confidentialité disponible sur notre site internet.

Comment recevoir les carnets de CHÈQUES-DÉPÔT PARTICULIERS ?

RENVOYEZ ce formulaire dûment complété.

Nous vous enverrons un numéro de client créé à votre nom qui vous permettra de COMMANDER des chèques-dépôt particuliers.

Dès le PAIEMENT ENREGISTRÉ, une facture acquittée et les chèques-dépôt vous seront ENVOYÉS.

